



## COMMUNE DE GRANCY

### PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2021

Concernant la mise en séparatif des équipements d'épuration du quartier de La Vignette (ch. des Pâles, d'Efferjus et route de Cottens)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### PRÉAMBULE

Malgré les travaux de mise en séparatif des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées réalisés en 2017 et 2018, la quantité d'eau claire arrivant à la STEP de Grancy-Senarclens reste trop importante. De nombreux déversements sans traitement biologique péjorent également le bilan général et expliquent en bonne partie l'insuffisance de production de boues. La Municipalité vous propose donc de réaliser la dernière étape des travaux permettant à notre réseau d'être finalement équipé à **100%** en séparatif.

Un contrôle par caméra avec dossier photos a été réalisé et nous a permis d'analyser de manière détaillée et approfondie l'état actuel du réseau existant.

#### PROJET

Le tronçon des collecteurs à réaliser va du carrefour route de Vullierens - chemin des Moleires jusqu'à la partie supérieure du chemin des Pâles et représente environ 470 m de collecteur d'eaux claires (EC) et 520 m de collecteur d'eaux usées (EU).

Le remplacement de la conduite d'eau potable nécessitera l'installation d'un by-pass afin de minimiser les coupures d'eau pour les riverains et de faciliter l'exécution des travaux de fouille.

La chaussée bénéficiera d'une reprise des eaux de ruissellement et de la pose d'un nouveau revêtement.

Les travaux de raccordement des embranchements privés jusqu'aux collecteurs communaux seront exécutés sous la surveillance de la Municipalité. Pour le premier raccordement au bâtiment, en principe le plus proche du collecteur communal, la commune participera aux frais à raison de 70 %, comme cela a été le cas pour tous les travaux réalisés depuis 1994. Les autres raccordements seront à la charge des propriétaires.

Les équipements des autres services (gaz, électricité, éclairage public, téléphone, ...) sont déjà réalisés dans ce secteur et ne nécessitent pas de travaux particuliers.

#### COÛT DU PROJET

L'élaboration du projet a été confiée au bureau Courdesse & Associés SA à Cossonay qui avait déjà été mandaté pour les travaux réalisés en 2017-2018. Les travaux ont fait l'objet de devis et les montants retenus sont les suivants :

<b>Travaux de génie civil</b>	<b>Fr.</b>	<b>743'000.-</b>
<b>Eau potable, travaux de sanitaire</b>	<b>Fr.</b>	<b>53'000.-</b>
<b>Contrôle caméra, bornage, divers</b>	<b>Fr.</b>	<b>16'000.-</b>
<b>Honoraires bureau technique</b>	<b>Fr.</b>	<b>93'000.-</b>
<b>Divers et imprévus env. 10%</b>	<b>Fr.</b>	<b>90'500.-</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>Fr.</b>	<b>993'500.-</b>
<b>TVA 7.7%</b>	<b>Fr.</b>	<b>76'500.-</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>1070'000.-</b>

### FINANCEMENT

Les travaux projetés améliorant la défense incendie du quartier, une demande de subvention a été déposée auprès de l'ECA.

Les fonds de réserve pour l'épuration et pour l'eau potable seront partiellement utilisés au passif du bilan au regard des travaux respectifs tandis que les travaux concernant la chaussée et le solde des travaux seront portés aux charges de l'exercice 2022 au titre d'entretien des routes.

La Municipalité prévoit de recourir à l'emprunt pour fr. 750'000.-, d'amortir ce montant porté à l'actif du bilan sur 30 ans, soit fr. 25'000.00 par an et de prendre le solde dans le ménage communal.

### CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 3/2021
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

**d'autoriser la Municipalité à :**

- **réaliser la mise en séparatif des équipements d'épuration du quartier de La Vignette pour un montant de fr. 1'070'000.-;**
- **utiliser les fonds de réserve pour l'épuration et pour l'eau potable pour un montant total de fr. 220'000.- ;**
- **emprunter aux meilleures conditions la somme de fr. 750'000.- ;**
- **financer le solde par les fonds disponibles en trésorerie;**
- **porter à l'actif du bilan le montant de fr. 750'000.- et l'amortir sur 30 ans.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer